



Paris, le mercredi 19 septembre 2007

Ministère de l'Écologie,
du Développement
et de l'Aménagement durables

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Ministère de la Défense

Ministère de la Santé,
De la Jeunesse et des Sports

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'un cinquième appel à projets de R&D pour les pôles de compétitivité

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Michel BARNIER ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Hervé MORIN, ministre de la Défense, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et Hervé NOVELLI, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, en charge des Entreprises et du Commerce Extérieur lancent un cinquième processus de sélection pour l'attribution d'aides au financement de projets de recherche et développement présentés par les pôles de compétitivité.

Les CIACT du 12 juillet 2005, du 6 mars 2006 et du 5 juillet 2007 ont décidé de labelliser et de soutenir 71 pôles de compétitivité (dont 17 pôles mondiaux ou à vocation mondiale), outils majeurs de la politique industrielle de l'État. Le Gouvernement y consacra en moyenne 500 millions d'euros par an de 2006 à 2008, une part essentielle des moyens ainsi mobilisés étant allouée aux projets de recherche et développement, moteur de la dynamique des pôles.

Les quatre premiers appels à candidatures lancés en décembre 2005, mars et décembre 2006, et en mars 2007, ont connu un vif succès en conduisant au dépôt de 734 projets de R&D par 65 pôles. En 2006 et 2007, 313 projets ont été retenus pour bénéficier d'un financement de près de 429 M€ de l'État, auxquels s'ajoutent 233 M€ des collectivités territoriales.

Le cinquième appel à candidatures lancé aujourd'hui par les ministères qui contribuent au fonds unique -Écologie, Développement et Aménagement Durables, Économie, Finances et Emploi, Agriculture et Pêche, Défense, Santé, Jeunesse et Sports- est, comme le précédent, ouvert à l'ensemble des secteurs économiques, industriels (y compris agro-alimentaires) ou de services.

Les projets devront être présentés le 30 novembre 2007 au plus tard. Les critères suivants seront notamment pris en compte pour leur sélection :

- Retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois.
- Contenu technologique innovant.
- Développement de nouveaux produits ou services pouvant être mis sur le marché à moyen terme.
- Cohérence des projets avec la stratégie du pôle et des entreprises concernées.

Les projets devront être approuvés par les pôles de compétitivité auxquels ils se rattachent, avant leur dépôt.

Le choix des projets qui recevront un financement public à l'issue de ce cinquième appel à projets interviendra fin février 2008. La procédure de sélection est interministérielle, et coordonnée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Le fonds unique dédié aux projets de R&D des pôles est doté de 730 M€ sur la période 2006 à 2008.

Le cahier des charges de l'appel à projets est mis en ligne sur les sites : www.industrie.gouv.fr et www.competitivite.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO	01 40 81 31 59
Cabinet de Christine LAGARDE	01 53 18 41 35
Cabinet de Michel BARNIER	01 49 55 59 74
Cabinet de Valérie PECRESSE	01 55 55 84 32
Cabinet de Hervé MORIN	01 42 19 41 80
Cabinet de Roselyne BACHELOT-NARQUIN	01 40 56 40 14
Cabinet de Hervé NOVELLI	01 53 18 46 35